

DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
CANTON DE SAINT YRIEIX
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 27 septembre 2024

N°	Ordre du jour	Décision du conseil
2024/14	MODIFICATIONS BUDGETAIRES	Adoptée.
2024/15	AUTORISATION AU MAIRE SIGNER CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS	Adoptée.
2024/16	MANIFESTATION CULTURE AU GRAND JOUR EDITION 2025	Adoptée.
2024/17	NOEL DES ENFANT ET COLIS AUX AINES 2024	Adoptée.

Le Maire
Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2024 / 14 - SÉANCE du 27 septembre 2024

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Date de la convocation : le 11 septembre 2024

Date d'affichage : le 11 septembre 2024

Le 27 septembre 2024, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08 Procuration 00 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Rachel BOISSOU, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL.

ABSENTS: Gérard BORDE, Gwladys LAVAUD.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que la section investissement du budget communal fait apparaître certaines lignes en déficit de crédits.

Aussi, il propose de modifier les lignes budgétaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et, demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de ces modifications.

Budget communal - Section de fonctionnement			
Crédits en augmentation		Crédits en diminution	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
60612	1000	6228	500
6156	1000	6234	100
		6238	900
		6247	500
64111	2300	6218	1000
		641310	1300
673	170	65132	170

Budget assainissement - section investissement-			
		Crédits en augmentation	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
Solde d'exécution de la section investissement 2023	1583,92	R 001	1583,92

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour effectuer les modifications ci-dessus.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 30 septembre 2024



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
ARRONDISSEMENT DE LIMOGES
CANTON DE SAINT YRIEIX
COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2024 / 15 - SÉANCE du 27 septembre 2024

AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS

Date de la convocation : le 11 septembre 2024

Date d'affichage : le 11 septembre 2024

Le 27 septembre 2024, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08 Procuration 00 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Rachel BOISSOU, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL.

ABSENTS: Gérard BORDE, Gwladys LAVAUD.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'entretien des espaces verts de la commune est réalisé en régie et qu'il serait souhaitable qu'il soit assuré par un prestataire de service extérieur.

Il indique que l'entreprise **Jeff service** de Couzeix pourrait effectuer cette prestation pour un montant de trente euros de l'heure. Le temps nécessaire à l'entretien est estimé à un maximum de cent heures par an, soit 3000 € annuel.

Aussi, il demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité d'accéder au service de cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire d'établir un contrat d'entretien des espaces verts entre la commune et la société **Jeff services** située au 111 avenue de Limoges à Couzeix 82270
- Dit que les travaux seront facturés au fil du temps au tarif de **trente euros de l'heure** pour un total annuel de trois mille euros maximum.
- Dit que les crédits nécessaires existent au budget en section fonctionnement 2024.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire Gérard CHAMINADE

Affiché le 30 septembre 2024



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

CANTON DE SAINT YRIEIX

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2024 / 16 - SÉANCE du 27 septembre 2024

MANIFESTATION « CULTURE AU GRAND JOUR » EDITION 2025

Date de la convocation : le 11 septembre 2024

Date d'affichage : le 11 septembre 2024

Le 27 septembre 2024, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08 Procuration 00 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Rachel BOISSOU, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL.

ABSENTS: Gérard BORDE, Gwladys LAVAUD.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil que le Président du conseil départemental de la Haute-Vienne souhaite programmer un spectacle dans notre commune, dans le cadre de la « culture au grand jour » qui se déroulera du 5 au 20 avril 2025.

L'objectif de cette quinzaine culturelle est d'offrir la possibilité à l'ensemble des habitants de la Haute-Vienne, en particulier ceux des zones rurales, de voir gratuitement une grande diversité de spectacles.

Le département prend à sa charge le cachet des artistes et des techniciens, ainsi que la communication du festival.

Les communes sont, elles, sollicitées pour la mise à disposition gracieuse d'une salle, la fourniture de repas en toute simplicité à l'attention des artistes, l'installation de la salle et l'accueil des artistes.

Aussi, le Maire estime que ce genre de manifestation est souhaitable dans la commune au profit de ses habitants. Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de l'organisation d'un spectacle proposé par le conseil départemental.

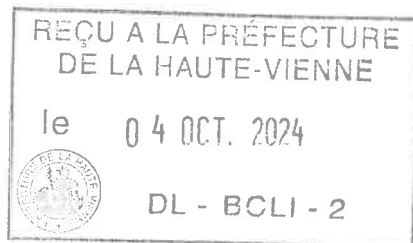
Après en avoir délibéré, le conseil se déclare favorable à l'unanimité :

- Pour l'organisation d'un spectacle proposé par le conseil départemental, entre le 5 et le 20 avril 2024, la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente et son agencement ainsi que la fourniture de repas aux artistes.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 30 septembre 2024



Le Maire Gérard CHAMINADE



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

ARRONDISSEMENT DE LIMOGES

CANTON DE SAINT YRIEIX

COMMUNE DE LAVIGNAC

DELIBERATION N° 2024 / 17 - SÉANCE du 27 septembre 2024

NOEL DES ENFANTS ET COLIS AUX AINES 2024

Date de la convocation : le 11 septembre 2024

Date d'affichage : le 11 septembre 2024

Le 27 septembre 2024, à la salle de réunion de la mairie de LAVIGNAC, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Gérard CHAMINADE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Votants : 08 Procuration 00 absents 02.

PRÉSENTS : Gérard CHAMINADE, Sylvie ROUGERIE, Bernadette LACOURARIE, Rachel BOISSOU, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Patrick ROUGERIE, Jérémy CABIROL.

ABSENTS: Gérard BORDE, Gwladys LAVAUD.

Secrétaire de séance : Bernadette LACOURARIE.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une action sociale envers les aînés et les enfants de la commune est de nature à conserver les liens sociaux avec cette catégorie d'habitants.

Par ailleurs, l'acquisition de colis pour les habitants de 70 ans et plus, de jouets pour les enfants de moins de 13 ans, est parfaitement possible et souhaitable.

Aussi, monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer et se prononcer sur l'opportunité de cette action sociale.

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité :

- d'acquérir des colis pour les aînés d'un montant individuel maximum de 35 € et d'en assurer la distribution.
- d'acquérir des jouets pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, d'un montant individuel maximum de 35 €.
- D'organiser une animation enfantine pour un montant maximum de 300 €.
- d'organiser le Noël des enfants le samedi 14 décembre 2024.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie.

Affiché le 30 septembre 2024



Le Maire: Gérard CHAMINADE